

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Guéret, le 12 mai 2020

Déconfinement : reprise de la pêche en rivière dans les conditions habituelles.

La Préfète souhaite rappeler que la pêche en rivière est à nouveau possible depuis le lundi 11 mai 2020 en vertu du décret n° 2020-548 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Il s'agit en effet d'une activité de loisir qui se pratique généralement seul, donc sans risque sanitaire. Tous les pêcheurs creusois peuvent ainsi se livrer à leur activité favorite, dans les conditions réglementaires habituelles avec leur carte de pêche, et sous réserve du respect des mesures d'hygiène rappelées ci-dessous, et de distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites « barrières ».

Concernant l'accès aux plages, aux plans d'eau et aux lacs et les activités nautiques et de plaisance une concertation est actuellement engagée avec les collectivités et les opérateurs pour examiner une autorisation qui sera donnée d'ici la fin de la semaine par arrêté préfectoral pour les accès dont les modalités et les contrôles sont de nature à garantir le respect des dispositions sanitaires

Les mesures d'hygiène sont les suivantes :

- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique ;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

Les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

Contact Presse : Nelly BLOSSIER - Tél 05.55.51.59.68
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05 55 51 59 00 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr